



MAIRIE DE SERS
Tél : 05.45.24.91.10
mairie@serscharente.fr

COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL du 8 Avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le huit avril, le Conseil Municipal de cette commune dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Roland VEAUX, Maire.

Date de la convocation : 1^{er} Avril 2025

Présents : Mmes DULAC - DUTEIL – VAUZELLE - VIGNAUD – MM VEAUX - DOBY - LAFON - MAGNON - MAHERAULT – MICHEL – RABAUD – TESTEMALE

Absents excusés : Mme FANUCCI - M. ANDRIEUX

Procuration : Mme FANUCCI à Mme VAUZELLE

M. ANDRIEUX à Mme DUTEIL

Secrétaire de séance : Patrick MAGNON

1 - Vote des comptes des gestion 2024

Les comptes de gestion du budget de la commune et du budget Transport de l'année 2024 dressés par Monsieur BERNARD David, Responsable du Service de Gestion Comptable d'Angoulême ont été approuvés par le conseil municipal à l'unanimité des présents.

2 – Vote des comptes administratifs 2024

Les comptes administratifs de la commune et du Transport de l'année 2024 sont présentés au Conseil Municipal par Madame MOREAU Gaëlle, secrétaire de Mairie.

● **BUDGET COMMUNE**

✓ **Section de fonctionnement**

DEPENSES			RECETTES		
011	Charges à caractère général	172 659.82	002	Excédent antérieur reporté	67 125.77
012	Charges de personnel	226 841.53	013	Atténuation de charges	5 737.00
014	Atténuation de produits	53 059.00	70	Produits des services	41 588.62
65	Charges de gestion courante	125 015.34	73	Impôts et taxes	128 695.84
66	Charges financières	19 006.40	731	Impositions directes	360 755.00
042	Op ordre amortissement	8 070.15	74	Dotations et subventions	137 100.92
			75	Produits de gestion courante	26 698.98
			77	Produits exceptionnels	5 554.62
			78	Reprises sur amortissements et provisions	664.00
TOTAL		604 652.24	TOTAL		773 920.75

soit un excédent de fonctionnement cumulé de 169 268.51 €

✓ Section d'investissement

DEPENSES			RECETTES		
16	Emprunts et dettes	203 091.19	001	Excédent	187 757.02
204	Subventions d'équipement versées	36.96	1068	Excédent de fonctionnement	65 000.00
			10	Dotations	55 211.36
21	Immobilisations corporelles	56 885.42	041	Op. patrimoniales	21 159.46
Op.1015	Plaine de jeux	12 416.40	040	Op. d'ordre	8 070.15
041	Op. patrimoniales	21 159.46			
TOTAL		293 589.43	TOTAL		337 197.99

soit un excédent d'investissement cumulé de 43 608.56€

Restes à réaliser :

- Dépenses d'investissement : 15 000.00€
- Recettes d'investissement : 0€

• **BUDGET TRANSPORT**

✓ Section d'investissement :

CHARGES			RECETTES		
040	Amortissement subv bus	1 879.93€	001	Excédent	2 928.37€
			040	Amortissement bus	1 870.65

D'où un excédent d'investissement de 2 919.09€

✓ Section d'exploitation :

CHARGES			RECETTES		
011	Total des charges (assurance, carburant, personnel...)	5 780.49	002	Excédent	6 741.97
012			706	Facturation familles	1 620.00
042	Amortissement subv bus	1 870.65	74	Subv	4 361.98
			77	Pdts excep.	12.00
			042	Amortissement bus	1 879.93

D'où un excédent de fonctionnement de 6 964.74€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur DOBY Jean-Charles, approuve les comptes administratifs 2024 à l'unanimité Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote et étant sorti de la salle.

3 – Affectation des résultats

Au vu des éléments arrêtés dans le compte administratif 2023 de la commune, il appartient à l'assemblée délibérante de statuer sur l'affectation des résultats.

Section de fonctionnement	Section d'investissement
Résultat 2024 : 102 142.74€ Résultat antérieur reporté : 67 125.77€ Résultat à affecter : 169 268.51€	Résultat 2024 : - 144 1480.46€ Résultat antérieur reporté : 187 757.02€ Résultat d'investissement : 43 608.56€

Par conséquent il est proposé au conseil municipal d'affecter les résultats comme suit :

Report d'investissement (001) : 43 608.56€

Affectation complémentaire (1068) : 128 443.68€

Report en fonctionnement (002) : 40 824.83€

Accord unanime des membres présents.

4-Vote des taux d'imposition

Les membres du Conseil Municipal votent à l'unanimité les taux d'imposition suivants :

Taxe d'habitation : 8.12%

Taxe foncière (bâti) : 49.06%

Taxe foncière (non bâti) : 80.71%

5- Vote des budgets primitifs

Gaëlle MOREAU, Secrétaire de Mairie, présente les budgets primitifs de l'année 2025 aux membres du Conseil Municipal.

- **BUDGET COMMUNE**

- ✓ **Section de fonctionnement**

DEPENSES			RECETTES		
011	Charges à caractère général	253 550.00	013	Atténuation de charges	5 600.00
012	Charges de personnel	262 700.00	70	Produits des services	35 700.00
014	Atténuation de produits	53 409.00	73	Impôts et taxes	98 700.00
65	Charges de gestion courante	133 450.00	731	Impositions directes	365 000.00
66	Charges financières	13 500.00	74	Dotations et subventions	145 000.00
67	Charges exceptionnelles	500.00	75	Produits de gestion courante	29 000.00
68	Dotations aux amortissements et provisions	900.00	002	Excédent	40 824.83
042	Op d'ordre	1 815.83			
TOTAL		719 824.83	TOTAL		719 824.83

- ✓ **Section d'investissement**

DEPENSES			RECETTES		
165	Dépôts et cautionnement	1 600.00	001	Excédent reporté	43 608.56
16	Emprunts et dettes	55 000.00	1068	Affectation N-1	128 443.68
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	500.00	10	Dotations (fctva et ta)	14 000.00
204	Subv éq. versées	11 000.00	13	Subventions d'investis.	79 164.00
21	Immobilisations corporelles	70 300.00	024	Ventes	78 300.00
Op .1008	Bourg	206 932.07	040	Op. d'ordre	1 815.83
TOTAL		345 332.07	TOTAL		345 332.07

- **BUDGET TRANSPORT**

✓ **Section d'exploitation**

CHARGES			RECETTES		
011	Charges à caractère général	5 474.63	706	Produits des services	800.00
012	Charges de personnel	4 300.00	74	Subv	2 000.00
042	Op. d'ordre	1 870.61	042	Op. d'ordre	1 880.50
			001	Excédent	6 964.74
TOTAL		11 645.24	TOTAL		11 645.24

✓ **Section d'investissement**

DEPENSES			RECETTES		
21	Immobilisations corporelles	2 909.20	001	Excédent reporté	2 919.09
040	Opération d'ordre	1 880.50	040	Opération d'ordre	1 870.61
TOTAL		4 789.70	TOTAL		4 789.70

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité des présents, les budgets primitifs 2025.

6-Tarification sociale de la cantine

Ce point a été abordé lors d'une précédente réunion.

Cependant un message de l'ASP nous indique que notre délibération prise le 5 Novembre 2024 est incomplète et qu'il convient de la compléter avec la date d'application des tarifs à savoir le 01/09/2024. La convention sera donc triennale du 01/09/2024 au 31/08/2027.

Accord unanime des membres.

7- Avis PLUi-M

Les documents ont été envoyés aux membres du Conseil Municipal pour lecture.

Après discussions, les membres du Conseil Municipal émettent un avis favorable par 12 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention sur le Plan Local d'Urbanisme valant Plan de Mobilité de GrandAngoulême.

Des remarques concernant deux secteurs seront joints.

8- Information sur le Rapport Social Unique

Suite à la réception en Mairie d'un courriel de Madame CHIRON Monique, Présidente du CST du Centre de Gestion, il convient de lire l'avis du Rapport Social Unique 2023 des collectivités de moins de 50 agents relevant de l'instance.

9- Groupement d'achats

Monsieur Lionel MAHERAULT, 1^{er} Adjoint, présente le groupement de commandes proposé par GrandAngoulême. Ce dernier concerne des nombreux domaines comme par exemple Les diagnostics énergétiques, défibrillateurs, articles vestimentaires....

Le coût de la participation à ce groupement est de 0.21€ par habitant. Cette participation sera à régler 50% en 2025 et 50% en 2026.

Accord unanime des membres.

10- Informations et questions diverses

- Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la vente de l'ancien bar a pris du retard. Par conséquent, une convention temporaire d'occupation a été signée avec les futurs acquéreurs pour une durée de trois mois le temps de finaliser la vente.
- Monsieur le Maire a assisté à une visio pour la fibre. Pour des raisons administratives la fibre a pris du retard et Sers pourra en bénéficier en Janvier 2026.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.